



**Douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (partie II) conjuguée à la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

En ligne, 23–29 octobre 2021

**Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal Soixante-septième réunion**

En ligne, 20 et 21 octobre 2021

**Réunion conjointe des bureaux de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

En ligne, 22 octobre 2021

## Note d'information à l'intention des participants

### I. Informations générales

1. La douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (partie II) et la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone se tiendront conjointement en ligne du 23 au 29 octobre 2021. La réunion sera précédée de deux réunions connexes :

a) La soixante-septième réunion du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal, qui se tiendra en ligne les 20 et 21 octobre 2021 ;

b) La réunion conjointe des bureaux de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui se tiendra en ligne le 22 octobre 2021.

### II. Séances de la réunion

2. Les informations suivantes visent à faciliter l'accès aux différentes séances.

#### A. Douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie II) et trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

3. Les horaires des séances plénières du segment préparatoire et des séances des groupes de contact sont indiqués ci-après et correspondent à l'heure de Nairobi (TU + 3) :

- Jour 1 – 14 heures à 16 heures le samedi 23 octobre
  - Séance du groupe de contact : 16 h 15 à 17 h 30 ;
- Jour 2 – 14 heures à 16 heures le dimanche 24 octobre
  - Séance du groupe de contact : 16 h 15 à 17 h 30 ;
- Jour 3 – 14 heures à 16 heures le lundi 25 octobre
  - Séance du groupe de contact : 16 h 15 à 17 h 30 ;
- Jour 4 – 14 heures à 16 heures le mardi 26 octobre
  - Séance du groupe de contact : 16 h 15 à 17 h 30 ;
- Jour 5 – 14 heures à 16 heures le mercredi 27 octobre
  - Séance du groupe de contact : 16 h 15 à 17 h 30 ;
- Jour 6 – 14 heures à 16 heures le jeudi 28 octobre
  - Séance du groupe de contact : 16 h 15 à 17 h 30.

4. Le segment de haut niveau de la réunion se déroulera de 14 heures à 17 h 30, heure de Nairobi (TU + 3), le vendredi 29 octobre.

## **B. Travaux préparatoires en vue de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie II) et de la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

5. Les travaux préparatoires avant la réunion conjointe comprendront les éléments suivants :

a) Un forum en ligne (du 13 septembre au 4 octobre) sur les points suivants de l'ordre du jour :

- Rapports financiers et budgets des fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal ;
- Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023 ;
- Recensement des lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et présentation des moyens susceptibles d'améliorer la surveillance (décision XXXI/3, par. 8) ;
- Demandes de dérogations pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2022 et 2023 ;
- Technologies à haut rendement énergétique et à faible potentiel de réchauffement global ;
- Questions concernant la Convention de Vienne ;

b) Des réunions informelles et des réunions d'information (du 5 au 18 octobre), qui se tiendront de 14 heures à 17 h 30, heure de Nairobi (TU + 3), sur les points suivants :

- Questions concernant la Convention de Vienne – 5 octobre 2021 (réunion d'information) ;
- Rapport d'activité du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2021 – 7 octobre 2021 (réunion d'information) ;
- Rapports financiers et budgets – 11 et 14 octobre 2021 (réunions informelles) ;
- Rapport actualisé sur la reconstitution établi par l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique – 18 octobre 2021 (réunion d'information).

## **C. Soixante-septième réunion du Comité d'application**

6. Le Comité d'application se réunira comme suit, les horaires correspondant à l'heure de Nairobi (TU + 3) :

- Jour 1 – 14 heures à 16 heures le mercredi 20 octobre ;
- Jour 2 – 14 heures à 16 heures le jeudi 21 octobre.

## **D. Réunion conjointe des bureaux de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

7. La séance se déroulera selon l'horaire suivant, correspondant à l'heure de Nairobi (TU + 3) :

- Jour 1 uniquement – 14 heures à 16 heures le vendredi 22 octobre

## **III. Informations techniques et pratiques concernant les réunions**

8. Les informations de connexion reçues au moment de l'inscription permettront d'accéder au forum en ligne, tandis que le lien vers chaque réunion, y compris les diverses réunions informelles et réunions d'information, sera publié sur le [portail de la réunion une semaine avant le début de la réunion correspondante](#). Les plateformes de réunion qui seront utilisées sont les suivantes :

- Interprefy, pour la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie II) conjuguée à la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;

- Webex, pour les réunions du groupe de contact ;
- Interactio, pour les réunions informelles et les réunions d'information.

## A. Participer aux séances

9. Le lien vers la plateforme Interprefy, qui se trouve sur le [portail de la réunion](#), permettra d'accéder aux séances du segment préparatoire et du segment de haut niveau. En cliquant sur le lien, une adresse électronique sera demandée au participant. Après l'avoir fournie, celui-ci recevra un courrier électronique contenant un code d'accès à la réunion. Afin d'accéder aux séances, veuillez utiliser l'adresse électronique que vous avez indiquée au moment de l'inscription.
10. Afin de permettre aux participants d'accéder à la plateforme Interactio, le Secrétariat leur enverra un courrier électronique contenant un lien et un mot de passe pour les réunions informelles et les réunions d'information.
11. Les liens Webex pour les réunions du groupe de contact seront communiqués à la clôture des séances plénières précédentes.

## B. Séances d'essai

12. L'accès aux séances d'essai sera également régi par la procédure décrite ci-dessus, au moyen d'un lien vers la réunion et d'un code d'accès. Les séances d'essai de la plateforme Interactio se tiendront le 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre, tandis que celles de la plateforme Interprefy auront lieu les 15 et 19 octobre. L'horaire de chaque séance sera publié sur le [portail de la réunion une semaine avant la séance correspondante](#).
13. Les participants sont invités à assister à l'une des séances d'essai, afin de déceler et de résoudre tout problème de connectivité, de vidéo ou de son avec l'équipement qu'ils prévoient d'utiliser pour participer aux travaux préparatoires en ligne et aux réunions elles-mêmes. Les séances d'essai se dérouleront uniquement en anglais. Les participants peuvent se joindre à n'importe quelle séance d'essai mais pourront être placés dans une file d'attente en cas de trop grande affluence.

## C. Détails techniques

14. Veuillez vous connecter 30 minutes avant le début d'une séance afin de pouvoir résoudre les éventuels problèmes techniques. Ouvrez le lien de la séance avec Google Chrome ou Firefox. Le navigateur Safari n'est pas pris en charge.
15. Pour vous connecter, veuillez indiquer le nom de votre Partie ou de votre organisation suivi de votre nom de la manière suivante :
- Si vous représentez une Partie, remplissez le champ réservé au nom en saisissant le nom de votre pays/Partie suivi de votre nom complet. Par exemple : nom d'utilisateur : Canada – Ann Smith.
  - Si vous représentez un observateur, saisissez le nom de l'organisation suivi de votre nom. Par exemple : nom d'utilisateur : Daikin – James Brown.
16. Les conseils suivants visent à assurer un son et une vidéo de bonne qualité durant les réunions en ligne :
- Pour une qualité sonore optimale, rejoignez la réunion à l'aide d'un ordinateur portable ou d'un ordinateur de bureau (pas de tablette ni de téléphone portable) branché directement sur votre modem à l'aide d'un câble Ethernet. Cela vous permettra d'obtenir une connexion plus stable qu'avec le Wi-Fi.



- Les interprètes auront besoin d'un signal audio clair pour assurer une interprétation de qualité. Si possible, utilisez un casque avec microphone intégré, surtout si vous prévoyez de prendre la parole. Un microphone externe sera toujours préférable au microphone intégré de l'ordinateur. Si vous n'avez pas prévu d'intervenir, des écouteurs avec microphone intégré pourront suffire.



- Une fois connecté, confirmez la langue dans laquelle vous souhaitez suivre la réunion en cliquant sur l'icône du casque et sur « Interpreting ».
- Le son et la vidéo sont désactivés pour tous les participants durant la réunion. Pour demander la parole, cliquez sur l'icône de la main verte. Une fois votre intervention terminée, cliquez sur l'icône rouge pour raccrocher.
- Le panneau de discussion de la réunion peut être utilisé pour soumettre des questions écrites (visibles par tous). Pour discuter en privé, cliquez sur la flèche grise à droite du nom du représentant avec lequel vous souhaitez communiquer.
- En cas de problèmes techniques, essayez les solutions suivantes :
  - Rafraîchissez la fenêtre de la plateforme en cliquant sur l'icône « Restart all lines » ;
  - Rafraîchissez la fenêtre de votre navigateur ;
  - Cliquez sur l'icône de l'enveloppe bleue pour contacter le modérateur d'Interprefy.

Si le problème persiste, un technicien du service d'assistance aux réunions peut être contacté au +41 22 518 0751. Si le problème ne peut être résolu, le technicien pourra vous connecter à la réunion par le biais d'une ligne téléphonique. Toutefois, ce type de connexion vous permettra uniquement d'écouter les débats de la réunion dans la langue par défaut de la réunion.

- Les réunions feront l'objet d'enregistrements vidéo, lesquels seront accessibles durant 48 heures à l'issue des séances. Pour toute autre information, veuillez accéder au [portail de la réunion](#).

17. Des directives détaillées pour les trois plateformes seront publiées sur le portail de la réunion.

## IV. Questions d'organisation

### A. Pouvoirs

18. Les pouvoirs des représentants et les noms des suppléants et des conseillers sont requis pour participer à la réunion et doivent être communiqués au Secrétaire exécutif si possible avant la réunion ou le jour de l'ouverture de la réunion. Toute modification ultérieure de la composition d'une délégation doit également être signalée au Secrétaire exécutif. Les pouvoirs doivent émaner soit du Chef de l'État ou de Gouvernement, soit du Ministre des affaires étrangères ou, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, de l'autorité compétente de cette organisation.

### B. Documents de séance

19. Les documents de séance pourront être consultés sur le [portail de la réunion](#). Les Parties qui souhaitent présenter des documents de séance doivent les envoyer sous forme électronique à Mme Martha Leyva à l'adresse suivante : [marthaleyva82@gmail.com](mailto:marthaleyva82@gmail.com).

## **C. Manifestations parallèles**

20. Un nombre limité de manifestations parallèles en ligne seront organisées en marge de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (partie II) conjuguée à la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal. Les manifestations parallèles se tiendront avant la réunion conjointe, ainsi qu'à son issue, après les séances des groupes de contact. En fonction de la demande, des manifestations parallèles pourront également être organisées en marge de la soixante-septième réunion du Comité d'application (20 et 21 octobre) et de la réunion conjointe des bureaux (22 octobre).

21. Les demandes de créneaux horaires pour les manifestations parallèles en ligne doivent être adressées sous forme électronique au Secrétariat, qui confirmera les réservations dans l'ordre des demandes.

22. En raison du nombre limité de créneaux horaires, le Secrétariat se réserve le droit de refuser ou de changer les réservations, en consultation avec les organisateurs des manifestations parallèles, afin d'accueillir les réunions des groupes de contact et des groupes régionaux. Pour obtenir des informations concernant les manifestations parallèles en ligne, veuillez contacter Mme Stephanie Haysmith ([stephanie.haysmith@un.org](mailto:stephanie.haysmith@un.org)) et mettre Mme Jacqueline Gitau en copie ([jacqueline.gitau@un.org](mailto:jacqueline.gitau@un.org)).

## **V. Frais encourus par les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5**

23. Certains représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 (Parties visées à l'article 5) qui sont en télétravail en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 peuvent encourir des frais de communication et de connexion à Internet pour participer aux réunions, examiner les rapports et soumettre des observations sur le forum en ligne. Les demandes de remboursement du coût des forfaits de données ou, en dernier recours, des frais téléphoniques internationaux déboursés pour accéder aux réunions en ligne doivent être envoyées au Secrétariat de l'ozone ([ann.gachingiri@un.org](mailto:ann.gachingiri@un.org) et [jacqueline.gitau@un.org](mailto:jacqueline.gitau@un.org)).

24. Seuls les frais supérieurs à 50 dollars encourus pour les réunions du mois d'octobre pourront être remboursés, dans la limite de 400 dollars. Les remboursements seront traités conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Après réception du courrier électronique, le Secrétariat fournira un formulaire de demande de remboursement, qui devra être rempli et soumis avec les pièces justificatives pertinentes, y compris les reçus émis au nom du représentant.

25. Pour les Parties visées à l'article 5 qui travaillent depuis leur bureau et rencontrent des difficultés de connexion à Internet, le Secrétariat collabore avec le Programme d'aide au respect du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour recenser les moyens de résoudre ces problèmes dans le cadre de projets de renforcement institutionnel.